TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211704218 – 20261015-CM2026_111-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 16/10/2026 – Publié le 16/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 22 . Absents : 7 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 16/10/ 2026

OBJET :
CM2026_111 – Désignation du référent déontologue des élus du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le neuf octobre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François DANIEL / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Elia LARROUSSE / Alain MAGEAUD / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Sandrine LAPEYRADE / Christophe HERNANDEZ / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Jean-Luc GENSAC / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Lucas GERVRAUD représenté par Isabelle LEMAIRE
- Alexandra WUCHER représentée par Jean-Christophe DORIDOT
- Pascaline DUCLAUD représentée par Elisa RATISKOL
- Julien LEVEQUE représenté par Michèle PREVOT
- Claudine GROLLEAU représentée par Alexandra LAVOIES

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :
- Nathalie NICOLE

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Michèle PREVOT a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

1. DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Doridot, adjoint délégué aux ressources humaines, rappelle à l'assemblée que l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Le référent déontologue peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante de la commune. Conformément au décret n°2022-1520, il doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. Le référent doit étudier les éléments transmis par l'élu, peut demander des informations complémentaires et s'entretenir avec l'élu afin de préparer son conseil.

Monsieur Hugues Foutage ayant donné son accord, il est proposé de le désigner comme référent déontologue de la commune de Saujon. Il pourra être saisi par voie écrite, par mail à hugues.fourage@wanadoo.fr ou par courrier à l'adresse de la mairie. En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et, en cas d'accueil favorable, décider :

- DE DESIGNER Monsieur Hugues Fourage comme référent déontologue de la commune de Saujon.

- DE PRECISER que le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vogueur, et que les crédits correspondants seront ouverts au budget.

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré 15 octobre 2026
Pour copie conforme

Le Maire,
P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,
M. PREVOT

VILLE DE SAUJON (Charente-Maritime)

VILLE DE SAUJON (Charente-Maritime)